



## **MESSAGE DE RENTRÉE de SEPTEMBRE 2021**

**de Jacques MYARD  
Membre Honoraire du Parlement  
Maire de Maisons-Laffitte  
Président du Cercle Nation et République**

Le 29 août 2021

### **MESSAGE DE RENTRÉE de SEPTEMBRE 2021.**

**Bonjour,**

**Je souhaite vous souhaiter une excellente rentrée, même si tous les feux ne sont pas au vert en raison du variant delta.**

**Le Conseil constitutionnel a validé le 5 août 2021, la loi relative à la gestion sanitaire, le point central de la loi est l'institution du passe sanitaire .**

**Je relève au passage que le Conseil constitutionnel a consacré 60 alinéas au passe sanitaire dans sa décision, qui en comporte un peu plus de de 120 ; il l'a validé, en prenant dûment en compte que sa validité est limitée au 15 novembre 2021, il s'agit en conséquence d'une mesure temporaire rendue nécessaire par la pandémie .**

**Je prends la liberté de rappeler que le passe sanitaire est obligatoire pour l'accès aux**

- . bars et restaurants,**
- . les grands magasins , sur ce point, le tribunal administratif de Versailles a annulé l'arrêté du préfet, mais un autre tribunal administratif a validé un arrêté préfectoral similaire, l'affaire va être tranchée en appel par le Conseil d'Etat,**
- . les séminaires,**
- . les hôpitaux,**
- . les activités de loisirs, les foires et salons ( sans notion de jauge).**

**J'insiste sur un point : il appartient à chaque organisateur et responsable d'une activité associative ou autre, de contrôler que toute personne qui accède à cette activité, dispose d'un passe sanitaire ou d'un test négatif de moins de 72 heures.**

**Les adolescents de 12 à 17 ans sont dispensés du passe sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021.**

**Je vous invite à consulter le site du gouvernement qui analyse la loi :**

**<https://www.vie-publique.fr/loi/280798-loi-5-aout-2021-vaccination-obligatoire-pass-sanitaire-crise-covid-19>**

**Je souhaite que chacun comprenne les obligations que nous devons respecter : la ville est tenue de demander le passe sanitaire ou un test négatif de moins de 72 H, pour toutes les activités qu'elle organise, y compris en plein air, tel sera le cas pour le forum des associations sur l'île de la commune .**

**Je vous avoue que la mise en oeuvre de ces mesures n'est pas facile, mais elles s'imposent à nous tous, merci de le comprendre .**

**Merci de transmettre ces informations à vos proches et connaissances .**

**Très cordialement**

**Jacques Myard**